## Commune de Lorigné

08/07/2020





#### SOMMAIRE

O1

PRÉSENTATION

DU GROUPE

02

NOS RÉFÉRENCES

03

CONTEXTE DE L' ÉOLIEN 04

LE POTENTIEL ÉOLIEN DE VOTRE TERRITOIRE 05

PROPOSITION TECHNIQUE ET REGLEMENTATION

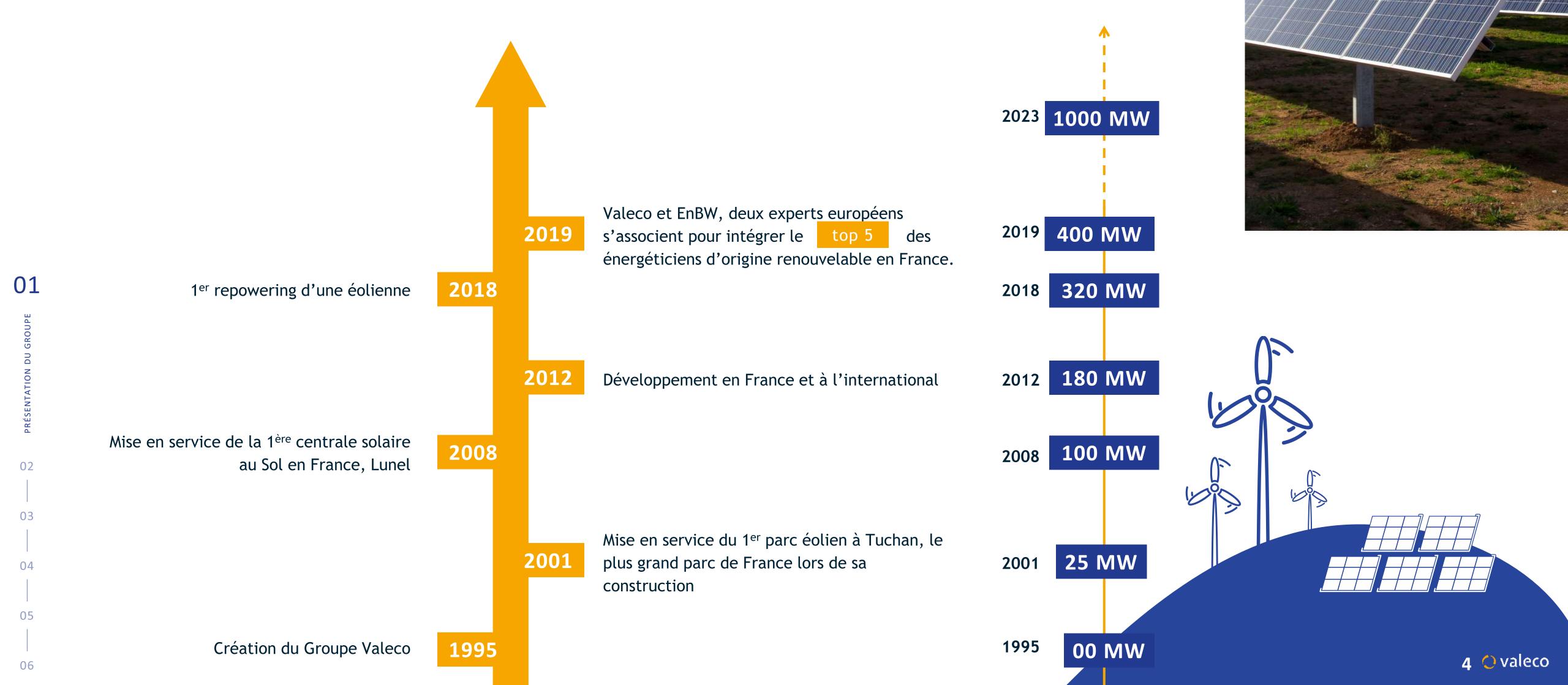
06

PARTENARIAT AVEC LE TERRITOIRE



# PRÉSENTATION DU GROUPE

## L'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ



#### NOTRE MÉTIER

La production d'énergies renouvelables au cœur de votre territoire de l'initiation du projet jusqu'à son démantèlement.

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- Identification des sites
- Études de faisabilité
- Concertation
- → Maîtrise foncière

#### **CONCEPTION DE PROJET**

- → Études d'impact
- Réflexion technique et ingénierie
- → Obtention de l'autorisation

environnementale

#### valeco

- → Gestion d'actifs
- Marchés publics
- Caractéristiques de gisements
- et études de performances
- → Financement de projets
- Audit de projets

#### EXPLOITATION MAINTENANCE

- → Suivi de production
- Maintenance
- thermique
- Démantèlement

#### RÉALISATION

- <sup>1</sup> → Maîtrise d'ouvrage déléguée
- → Génie écologique
- Réception et mise en service des

icentrales



#### ) 03 | 04 | 05

### VALECO

#### en quelques chiffres

170
experts sur le territoire
français répartis sur 7 agences

+400 MW
réalisés, l'équivalent de la
consommation de 412 000 habitants

130 éoliennes en France

Parc offshore flottant pilote

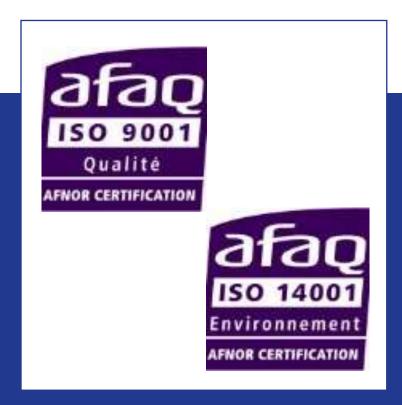
37
parcs solaires en exploitation
ou en construction en France

2,5 MW de centrales hydroélectriques



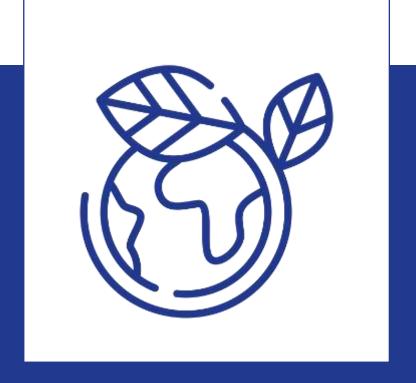
## LES ENGAGEMENTS

## « QUALITÉ et ENVIRONNEMENT»









Une certification « Qualité Environnement » ISO 9001 et 14001. Signature des chartes Amorce et France Énergie Éolienne, SER et ENERPLAN.

Chantier vert

Une maîtrise de l'empreinte écologique de la société



## NOS **POINTS FORTS**

Une proximité des équipes sur votre territoire

7 agences en France pour un ancrage territorial de chaque projet

- Une maîtrise de toute la chaîne de valeur de la production d'énergies renouvelables
- Un projet sur-mesure pour votre territoire
- Un énergéticien à actionnariat public engagé dans la transition énergétique
- La capacité de mener des projets innovants et complexes

réalisation de projets solaires et éoliens (onshore / offshore) hors subventions



# 

## NOS RÉFÉRENCES

## NOS

## PROJETS EnR

#### EN FRANCE



Agences Valeco



Parcs éoliens terrestres opérationnels à la fin 2019



Parcs PV au sol opérationnels à la fin 2019



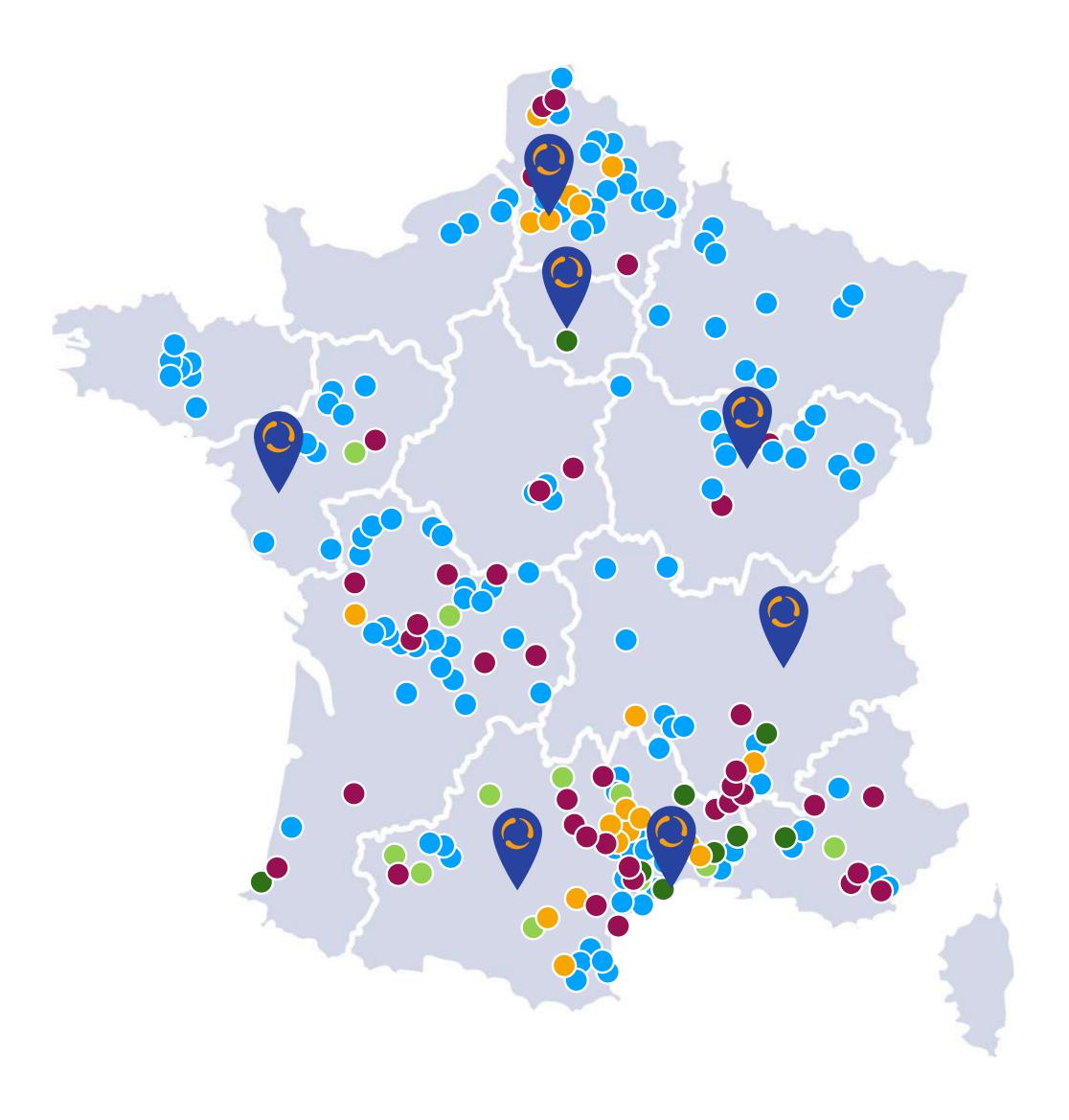
Parcs PV en toiture de plus de 1MW opérationnels à la fin 2019



Projets sécurisés pour 2020-2021



Projets en développement (MSI 2022-2025)



04

05

#### NOS

#### PROJETS EOLIENS

#### EN FRANCE



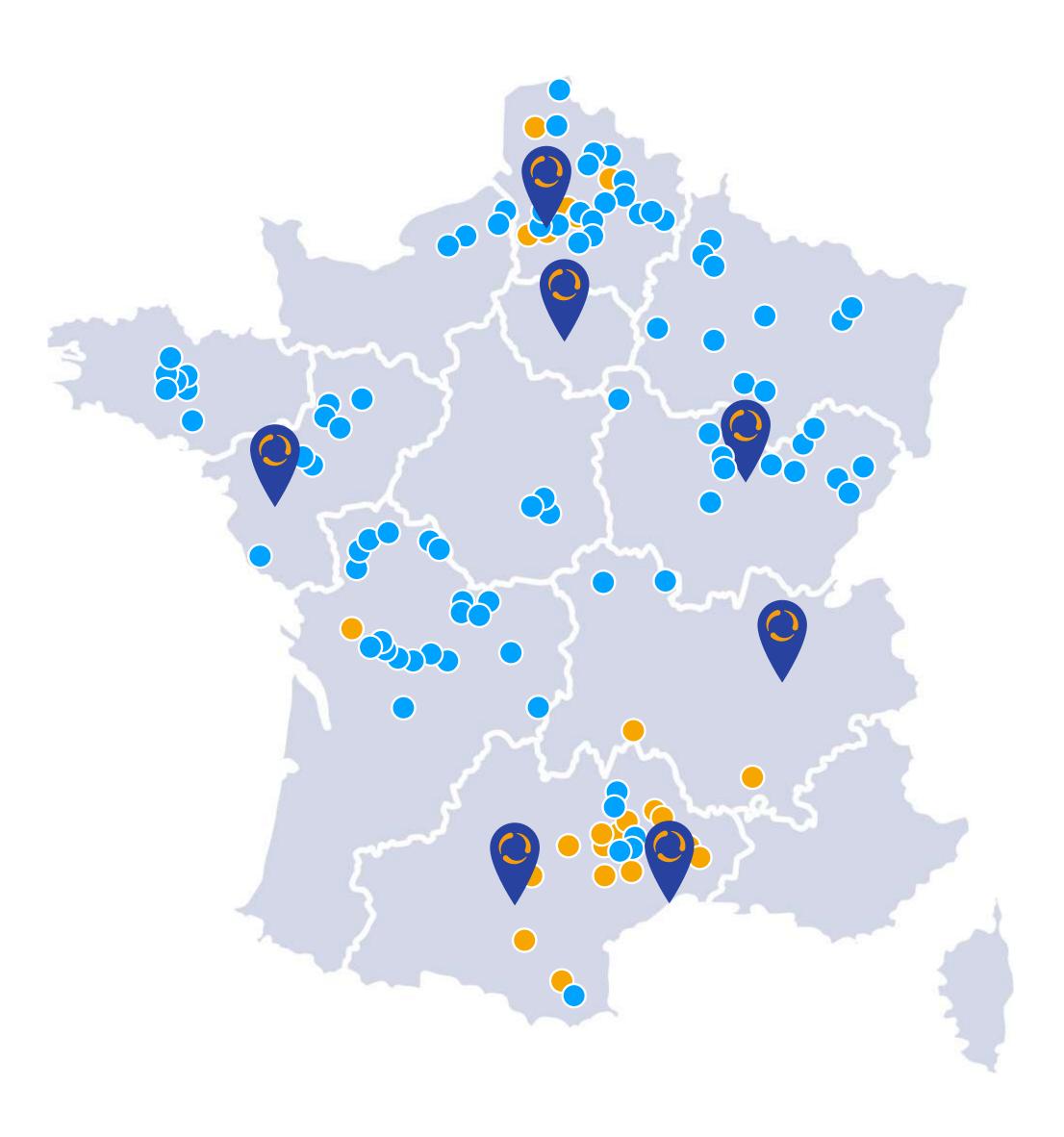
Agences Valeco



Parcs éoliens terrestres opérationnels à la fin 2019



Parcs éoliens terrestres du développement à la construction



#### NOS RÉFERENCES

## # éolien

#### → Tuchan (11)

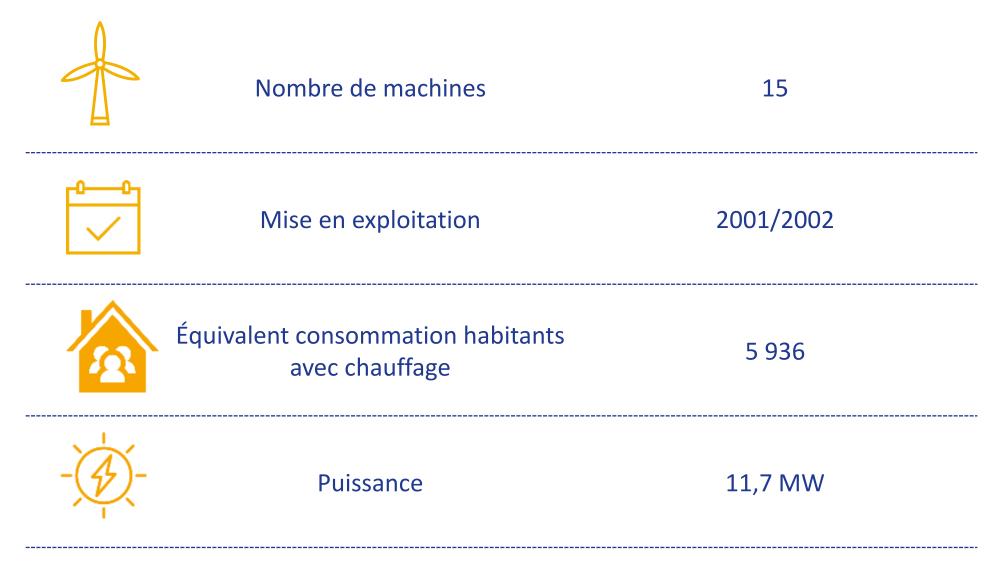
Plus grand parc éolien de France lors de sa construction

L'un des parcs les plus productifs de France









06

## NOS RÉFÉRENCES

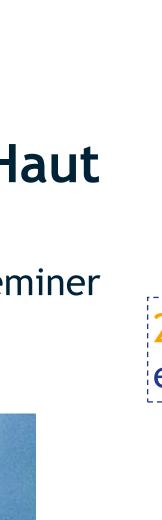
## # éolien

#### Pôle éolien Mont d'Orb Haut Dourdou (12)

Utilisation d'un blade-lifter pour acheminer les pales sur le site éolien













	Nombre de machines	16
<u>0</u>	Mise en exploitation	2018
	Équivalent consommation habitants avec chauffage	37 343
-	Puissance	36,8 MW

### NOS RÉFÉRENCES

# éolien

Prémont & Serain (02)









## NOS RÉFÉRENCES

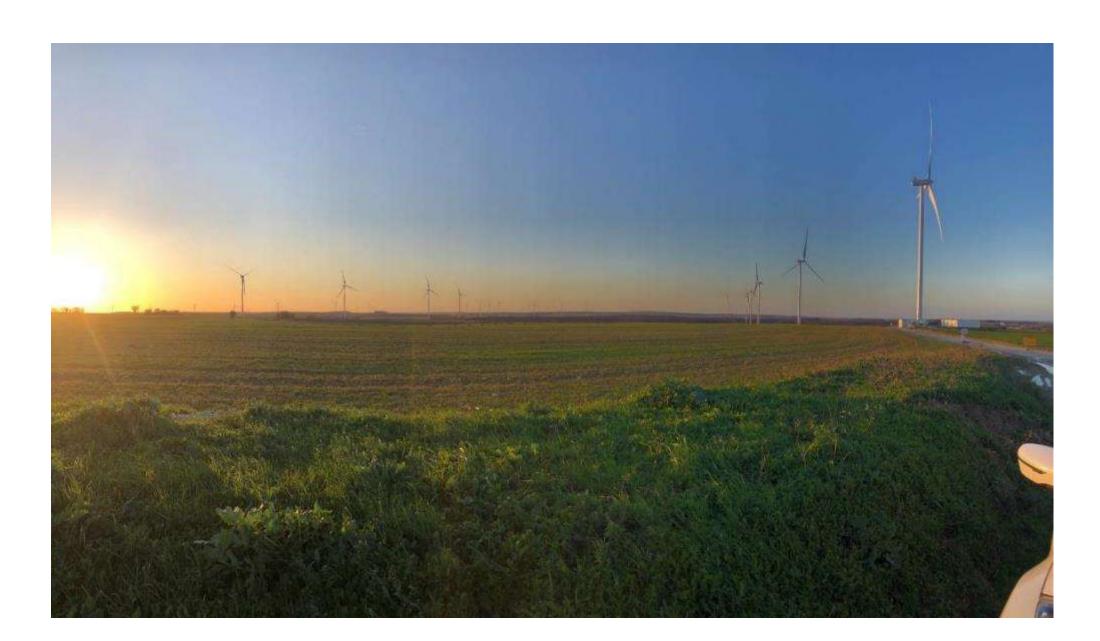
## # éolien

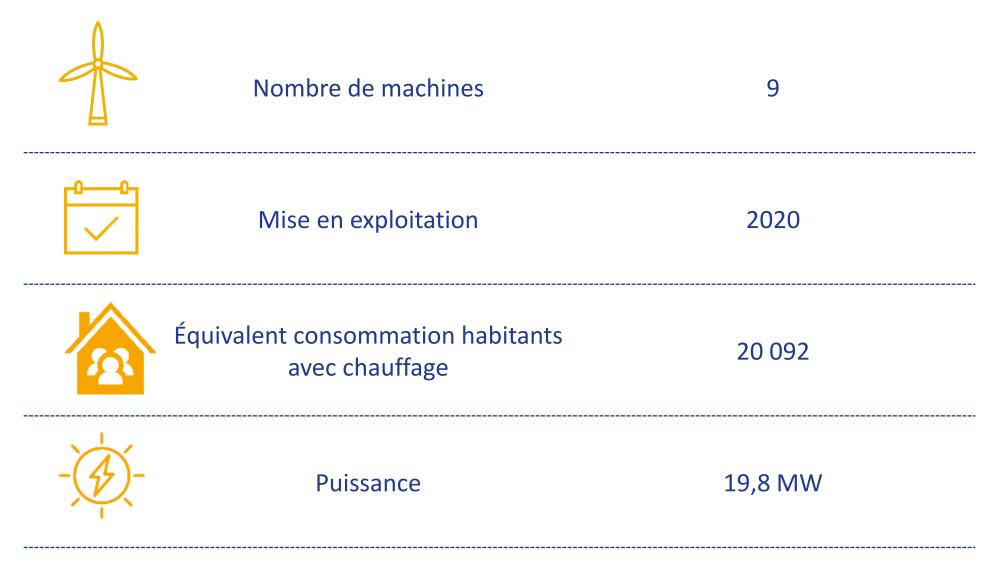
Saint-Félix (17)

Premier parc éolien de Valeco en Charente-Maritime









## 04

05

06

## NOS

## PROJETS PV SOLAIRE SOL EN FRANCE



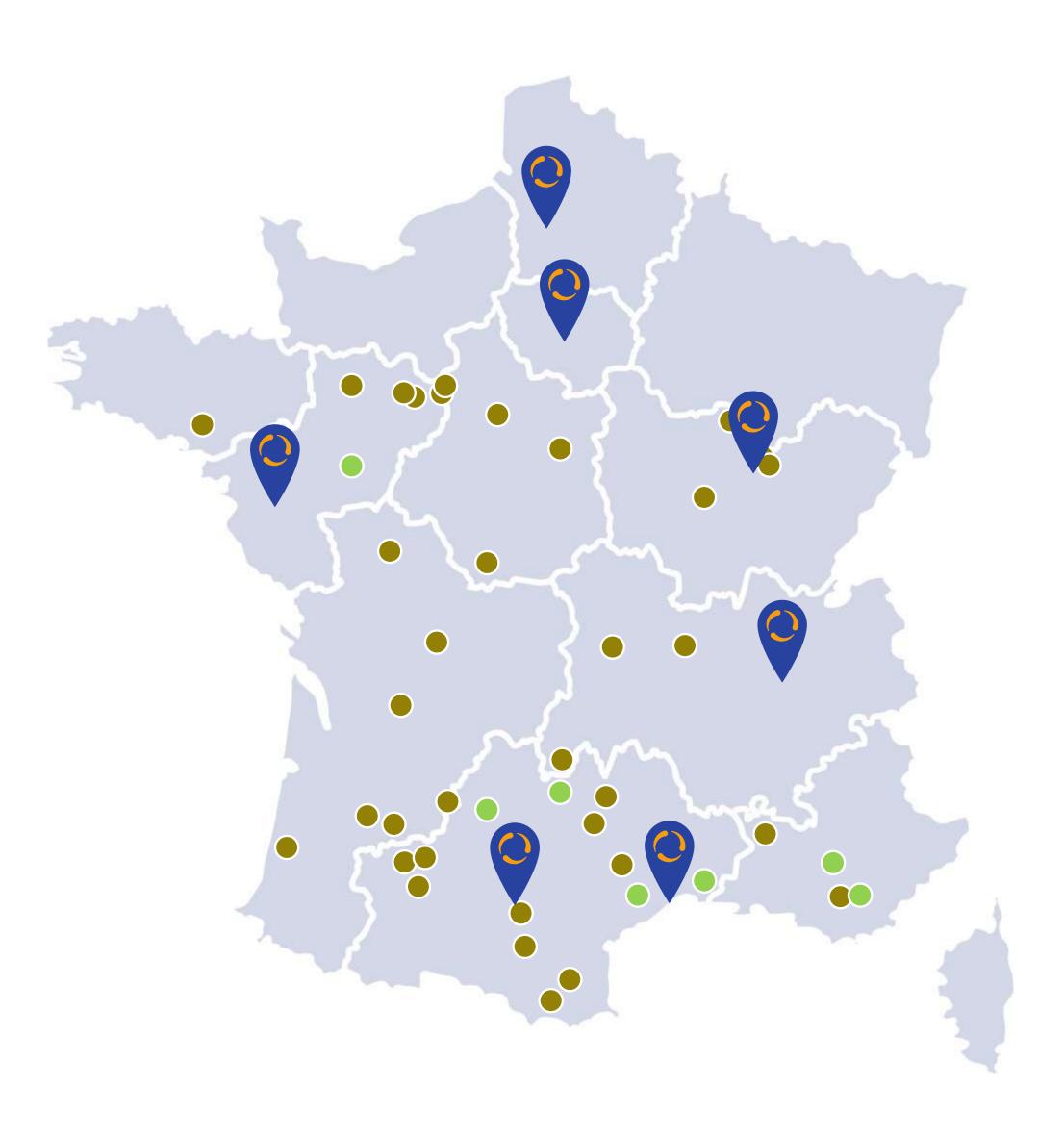
Agences Valeco



Parcs PV au sol opérationnels à la fin 2019



Projets PV sol du développement à la construction



#### NOS RÉFÉRENCES

## 夢 solaire sol



#### 

1<sup>ère</sup> centrale solaire au sol en France Métropolitaine





	Surface de l'installation	1,50 ha	
0-0	Mise en exploitation	2008	
	Équivalent consommation habitants avec chauffage	288	
-	Puissance	500 kWc	
	Mesures environnementales	Convention conclue avec un berger local pour l'entretien du site grâce au pâturage	

## NOS RÉFERENCES

## 夢 solaire sol

Centrale solaire de Terres Rouges I (34)

Ancienne carrière







	Surface de l'installation	15 ha
	Mise en exploitation	2015
Éq	uivalent consommation habitants avec chauffage	4 094
-	Puissance	7,1 MWc
	Types de panneaux	Panneaux fixes

## NOS RÉFERENCES

## 夢 solaire sol

#### ∠ Le Val (83)

Ancienne friche industrielle Projet lauréat d'un Appel d'Offres National 2012







	Surface de l'installation	14 ha
	Mise en exploitation	2015
	Équivalent consommation habitants avec chauffage	4 151
-	Puissance	7,2 MWc
-	Technologies	Tracker 1 axe Exosun

06

#### NOS DPO

## PROJETS PV TOITURE EN FRANCE



Agences Valeco



Parcs PV en toiture de plus de 1MW opérationnels à la fin 2019



Projets PV en toiture du développement à la construction



05

06

### NOS RÉFÉRENCES

## Postes électriques







3 postes: Postes de la Gare, Couffrau et Garrigou



		Poste de la Gare (34)	Poste de Couffrau (81)	Poste du Garrigou (34)
-	Puissance	40 MVA	87 MVA	50 MVA
	Tension	33 000 / 63 000 V	20 000 / 225 000 V	33 000 / 225 000 V
***************************************	Ligne Haute Tension	Bédarieux – Lauras	St Victor – Garrigou	Monthaut – Couffrau
	Surface du bâtiment d'exploitation	88m²	150m²	88 m²
				21

#### NOS RÉFÉRENCES



#### Démantèlement & Aenouvellement



Saint-Arnac, Pyrénées-Orientales





2018 - PREMIER REPOWERING À L'IDENTIQUE DE VALECO : EOLIENNE DE 1.67MW À 2.35MW SOIT +41% DE PUISSANCE

#### DÉMANTÈLEMENT

- ∠ La loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la loi le loi état du terrain sur lequel elles ont été implantées, à la fin de leur **exploitation** (article L553-3 du Code de l'environnement)
- → Garanties financières fixées à 50 000 € par éolienne (arrêté ministériel ) du 26 août 2011)
- → 90% d'une éolienne est recyclable (source ADEME)

#### Evolutions règlementaires à venir en 2020 :

- Excavation totale des fondations des éoliennes lors du démantèlement
- → Garanties financières renforcées (proposition FEE à 25 000 € par MW)

#### RENOUVELLEMENT

En fin de vie du parc, le remplacement des éoliennes par des turbines plus performantes, ou repowering peut être envisagé.

#### Il présente de nombreux avantages :

- Produire une plus grande quantité d'énergie
- Préserver les emplois locaux et hausse des retombées économiques
- Meilleure acceptabilité locale
- Appui sur données connues et infrastructures existantes

## 02

# 05 — 03 — 04 — 05 REFERENCE

#### NOS RÉFERENCES









→ 2009 : Réflexion pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de l'Agglomération Angers Loire Métropole et la commune des Ponts-de-Cé. Le site concerne une ancienne décharge à l'abandon depuis 30 ans dont les collectivités sont propriétaires.

→ Début 2012 : ALTER, une SEM créée par Angers Loire Métropole est chargée de porter le développement de ce projet. L'idée générale est de s'associer à un opérateur privé qui devra réaliser le développement technique, la construction et l'exploitation de la centrale solaire.

对 Fin 2012 : Suite à la mise en concurrence, sélection de VALECO pour développer le projet en collaboration avec la SEM ALTER. Il est prévu que le fond citoyen de l'association Energie Partagée entre également au capital majoritairement public du projet.

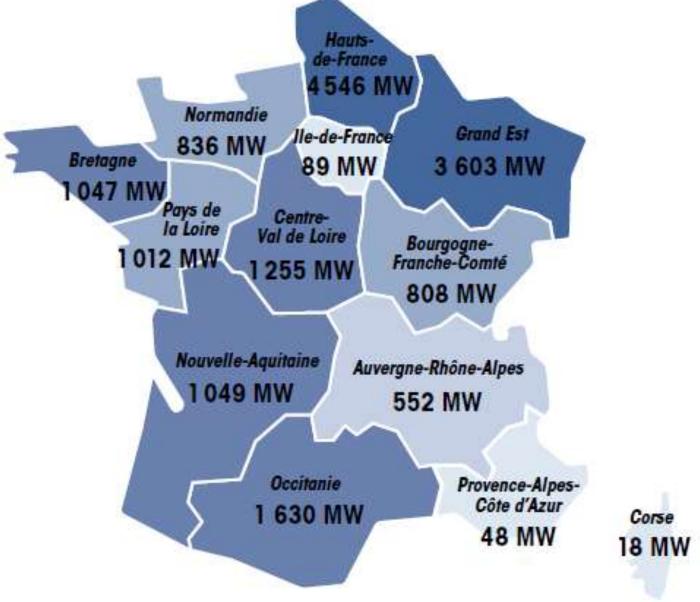
→ Fin 2018: Mise en service - Puissance électrique de 9,74 MWc sur 13 ha.



## CONTEXTE DE L'ÉOLIEN

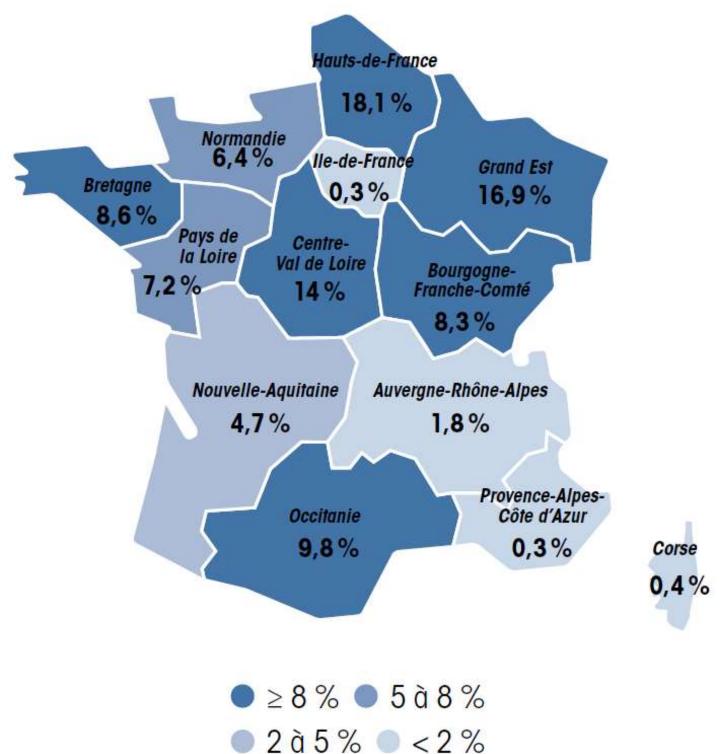
#### CONTEXTE ÉOLIEN AU NIVEAU NATIONAL

Puissance éolienne installée par région au 31 décembre 2019 (RTE)





Couverture de la consommation électrique par la production éolienne en 2019 (RTE)



#### DONNÉES ÉOLIEN -RTE 2019

→ Puissance installée: 16 494 MW (8 000)

éoliennes)

**▶ Production :** 34,1 TWh (+21,3%)

**↗ Taux de couverture :** 7,2% de la consommation électrique française (+ 1,3 point)

**▶ Facteur de charge : 24,7**% (+ 1,9 point)

**↗** Emplois: 18 200 emplois en 2018 (+6,4%,

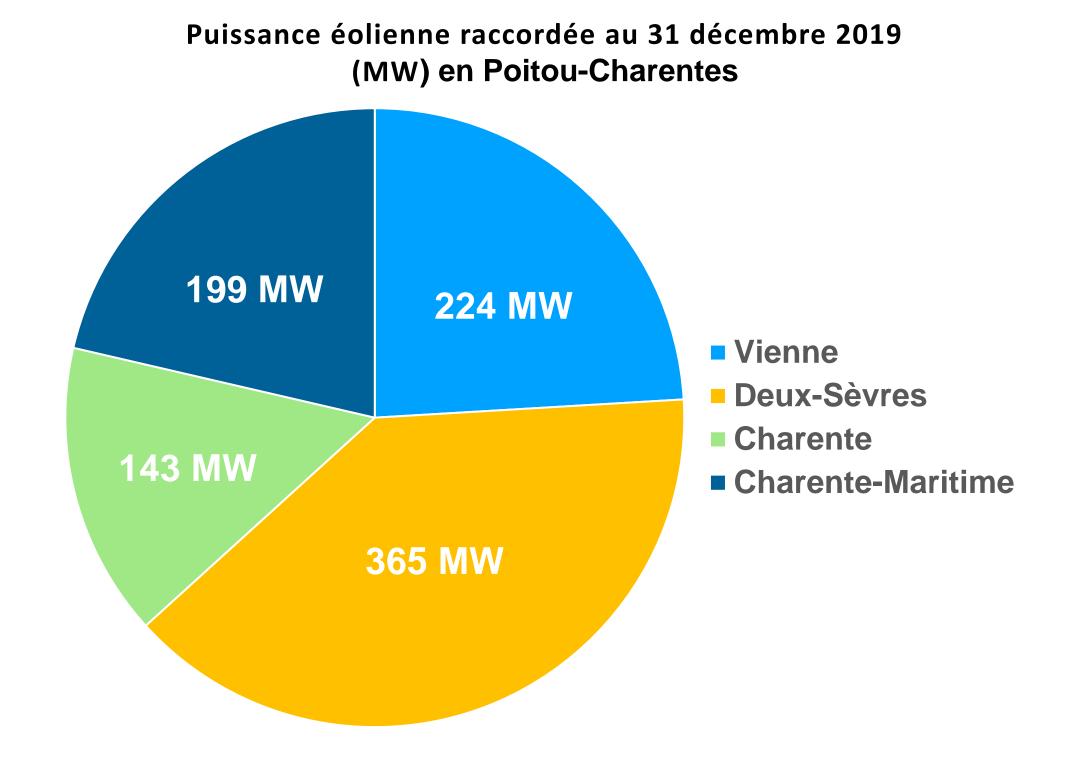
source FEE)



Objectif PPE 2028: 33 000 MW terrestres soit environ 14 000 éoliennes

03

#### CONTEXTE ÉOLIEN EN NOUVELLE-AQUITAINE – ancienne région Poitou-Charentes



#### Objectif SRADDET Nouvelle-Aquitaine:

	2015	2020	2030	2050
Puissance (MW)	551	1 800	4 500	7 600
Production (GWh)	1 054	4 140	10 350	17 480



#### Données de production de l'éolien en 2019

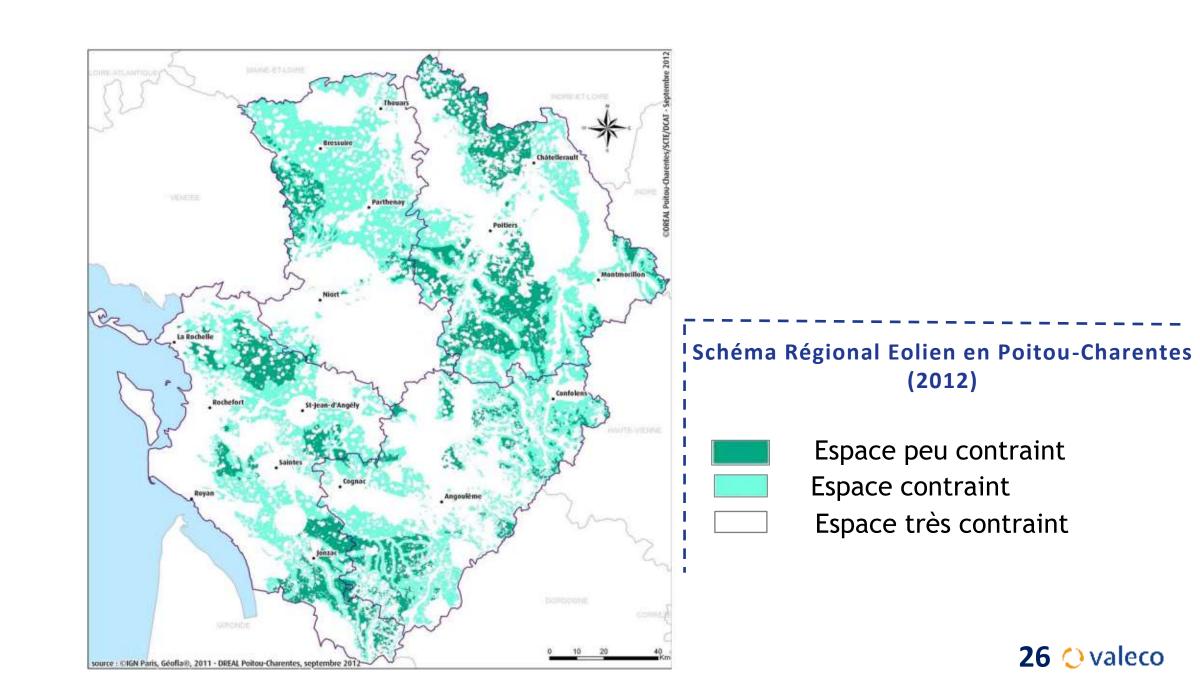
→ Puissance installée: 931 MW en Poitou Charentes (1049 MW en Nouvelle-Aquitaine)

→ Production: 2 031 GWh 5ème région française

7 Taux de couverture : 5 % de la consommation électrique régionale

→ Facteur de charge: 23,4 %

→ Emplois: 1 084 ETP en 2018 (source FEE)



01 | 02 |

CTE EOLIEN

04

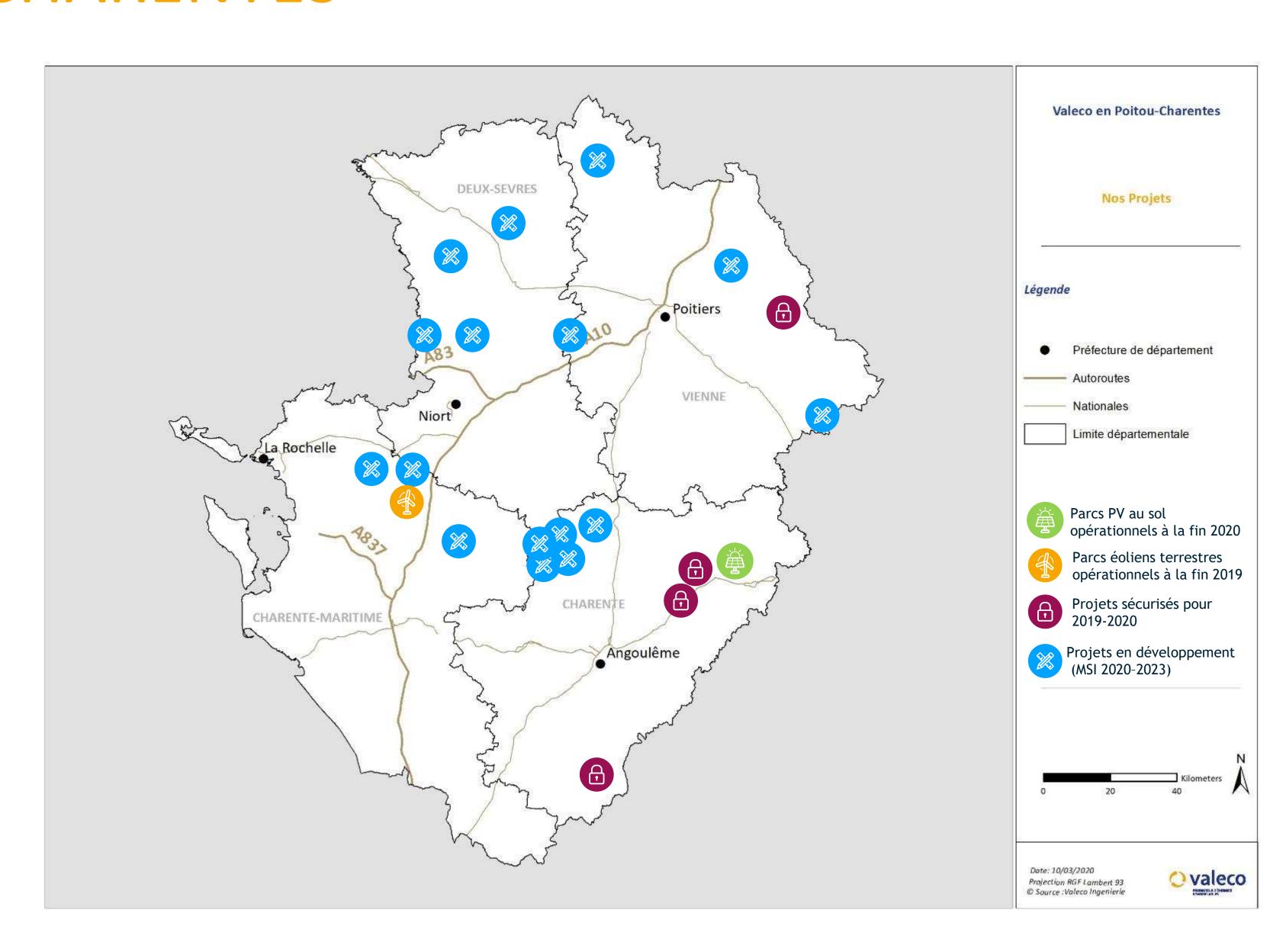
06

#### VALECO EN POITOU-CHARENTES

→ 19,8 MW éolien en exploitation

**₹** 352,5 MW en instruction/développement 312,9 MW éolien - 39,6 MW solaire au sol

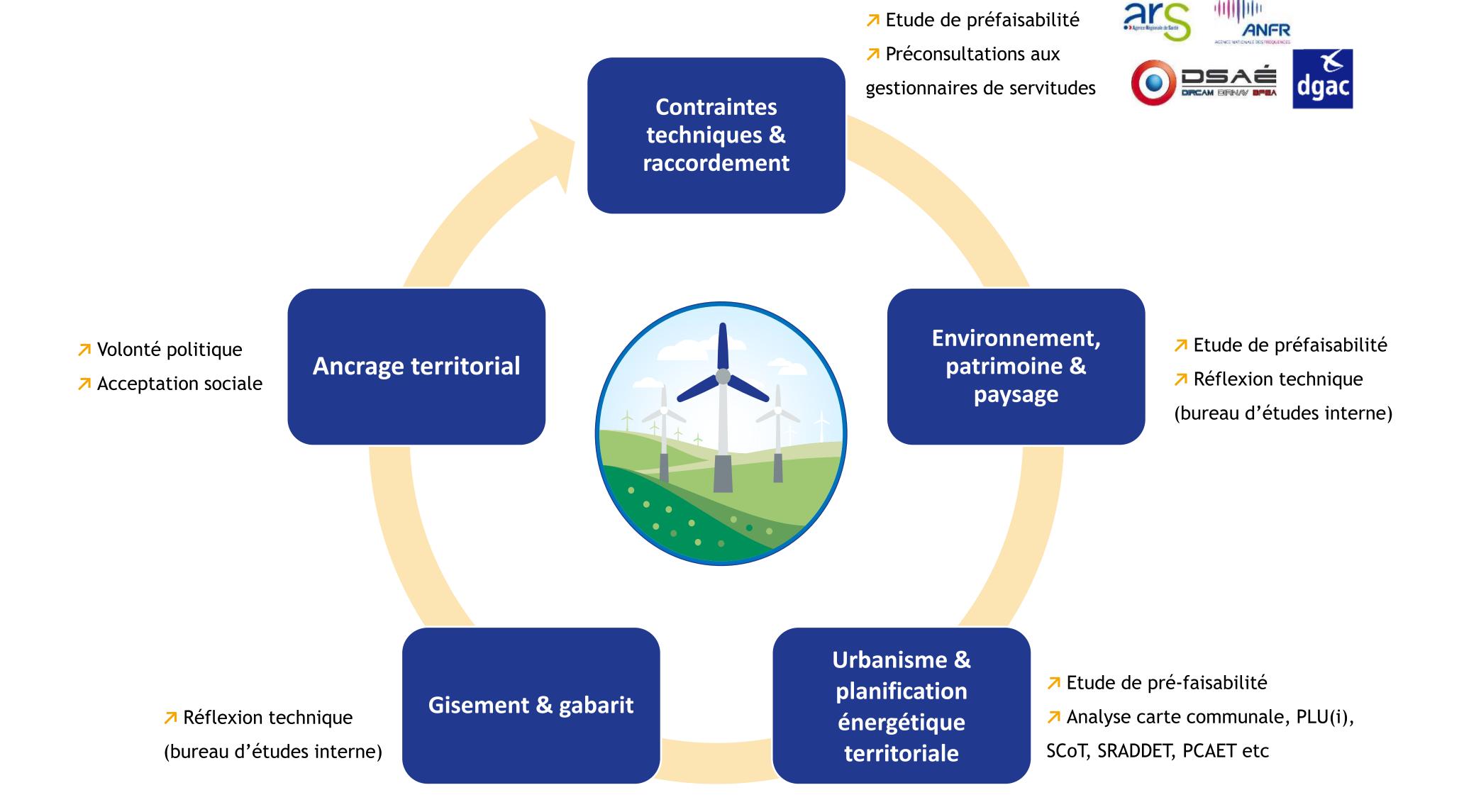
Premier parc éolien mis en service fin 2019 sur la commune de Saint-Felix (17)



# LE POTENTIEL ÉOLIEN DE VOTRE TERRITOIRE

#### LES ENJEUX D'UN PROJET ÉOLIEN

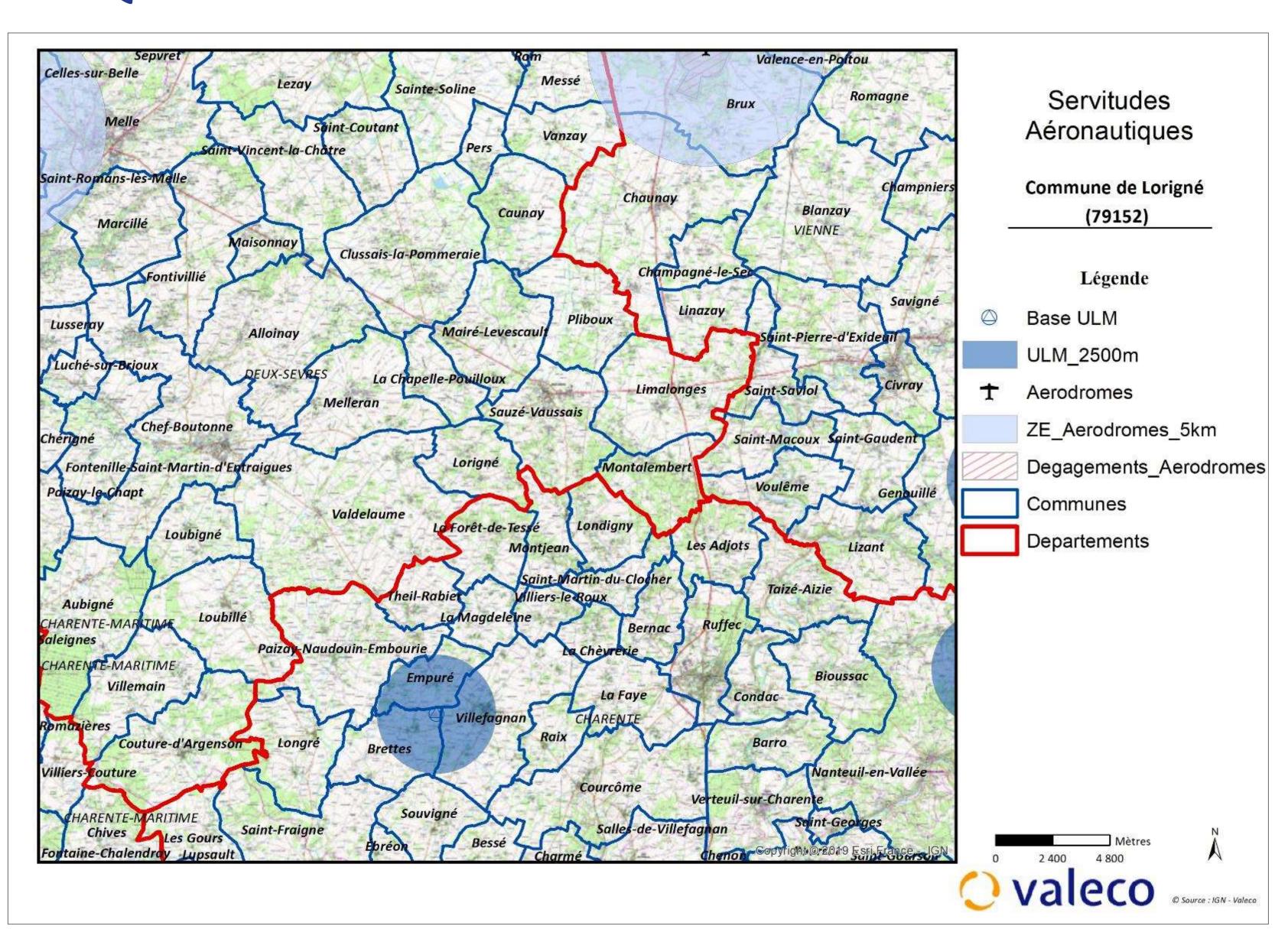
#### Etude de faisabilité



05

#### CONTRAINTES TECHNIQUES

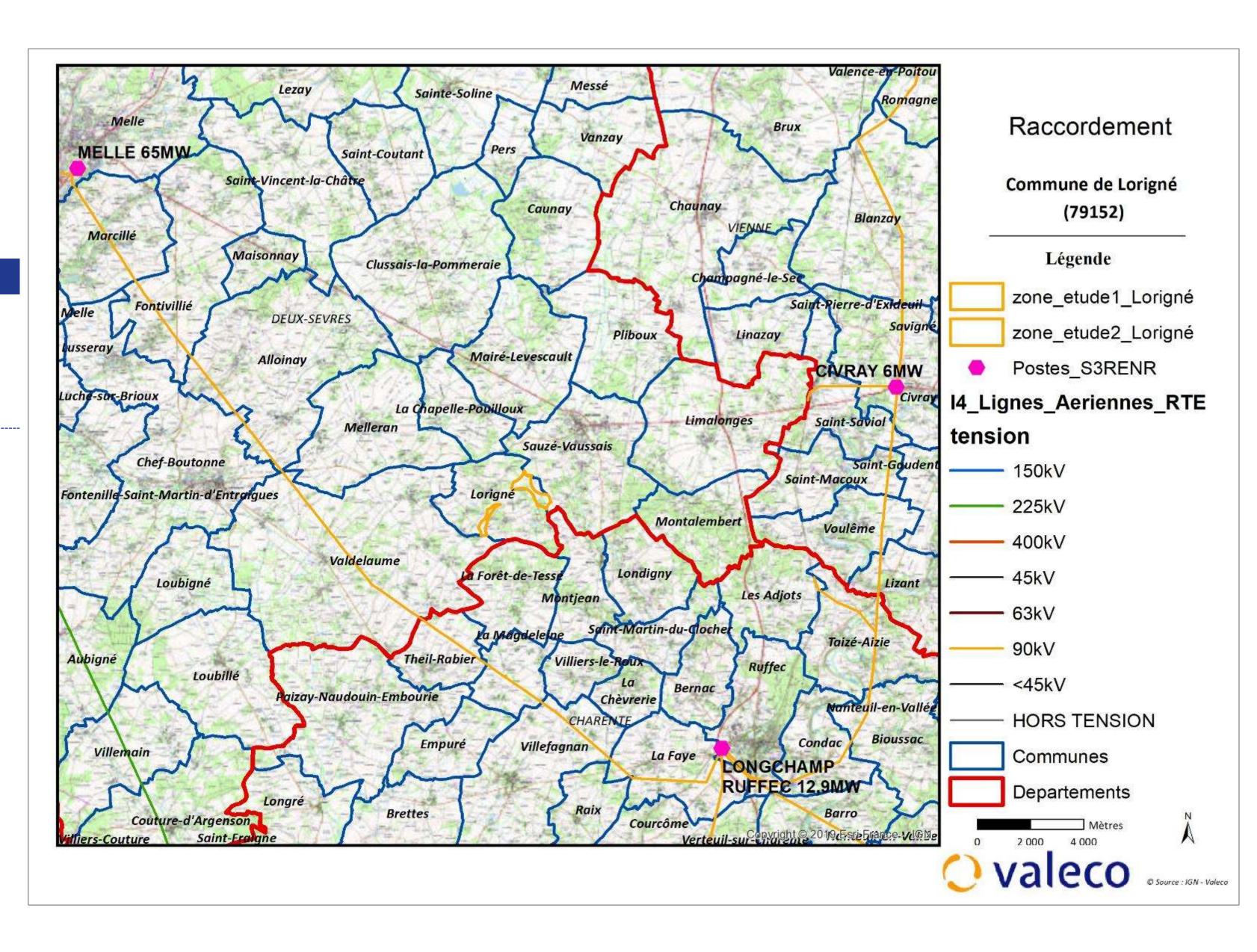
- → AMSR (Altitude Minimale de Sécurité Radar)
  Armée de la base aérienne de CognacChâteaubernard
- → AMSR Civil de l'aéroport de Poitiers
- Aérodromes de Couhé Vérac et Verrines sous Celles la Jonchè avec leurs dégagements et leurs exclusions de 5 kilomètres
- → Base ULM de Brettes et son périmètre d'exclusion de 2,5 kilomètres
- → Lorigné exempt de servitudes



#### RACCORDEMENT

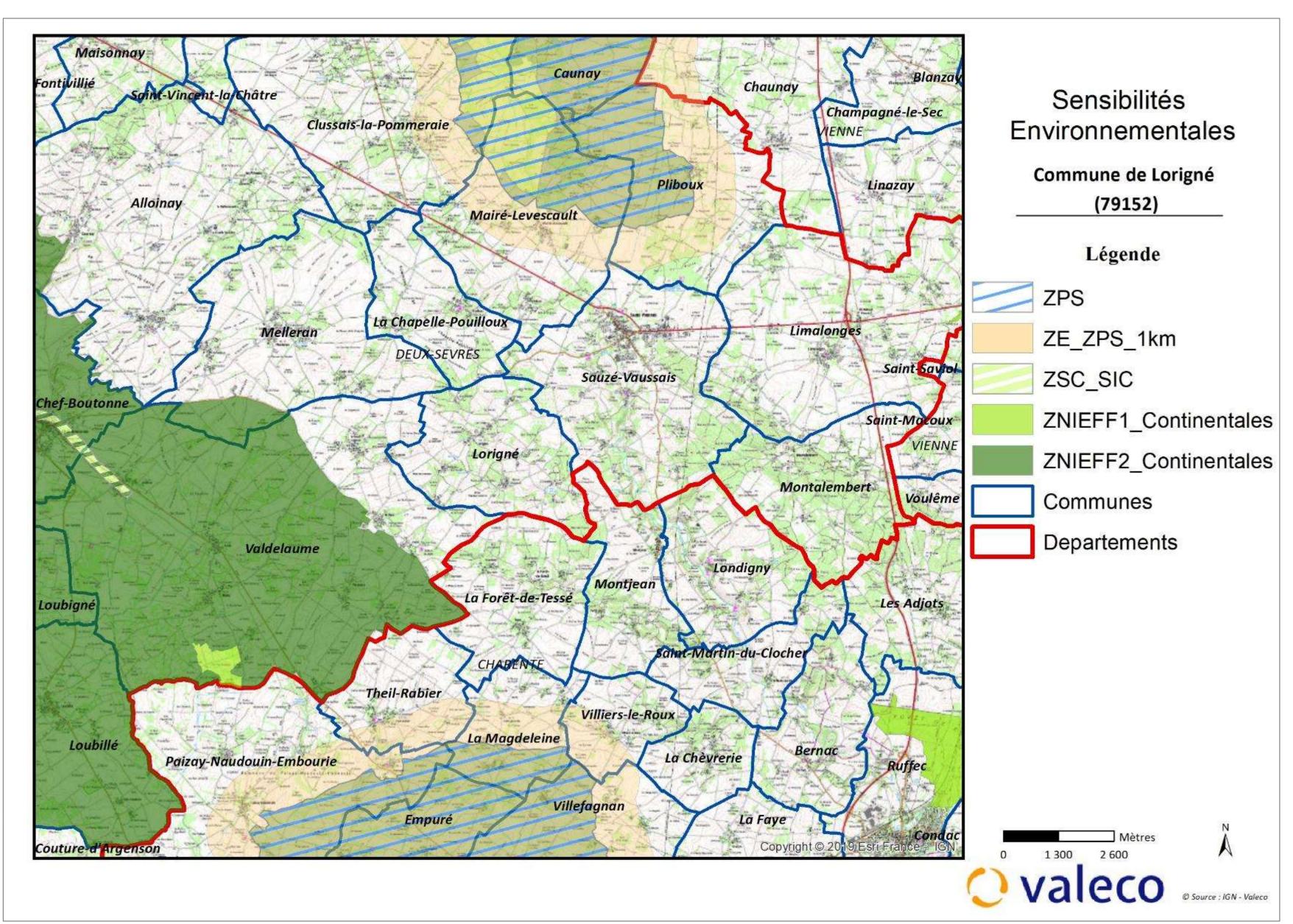
Plusieurs postes sources existants à proximité semblent disposer de la capacité nécessaire pour accueillir ce projet :

Poste Source	MELLE	RUFFEC	CIVRAY
Capacité d'accueil réservée au titre S3REnR	65 MW	12,9 MW	6 MW
Distance du projet	20,5 kms	11,7 kms	14,4 kms



#### ↗ Aux alentours de Lorigné :

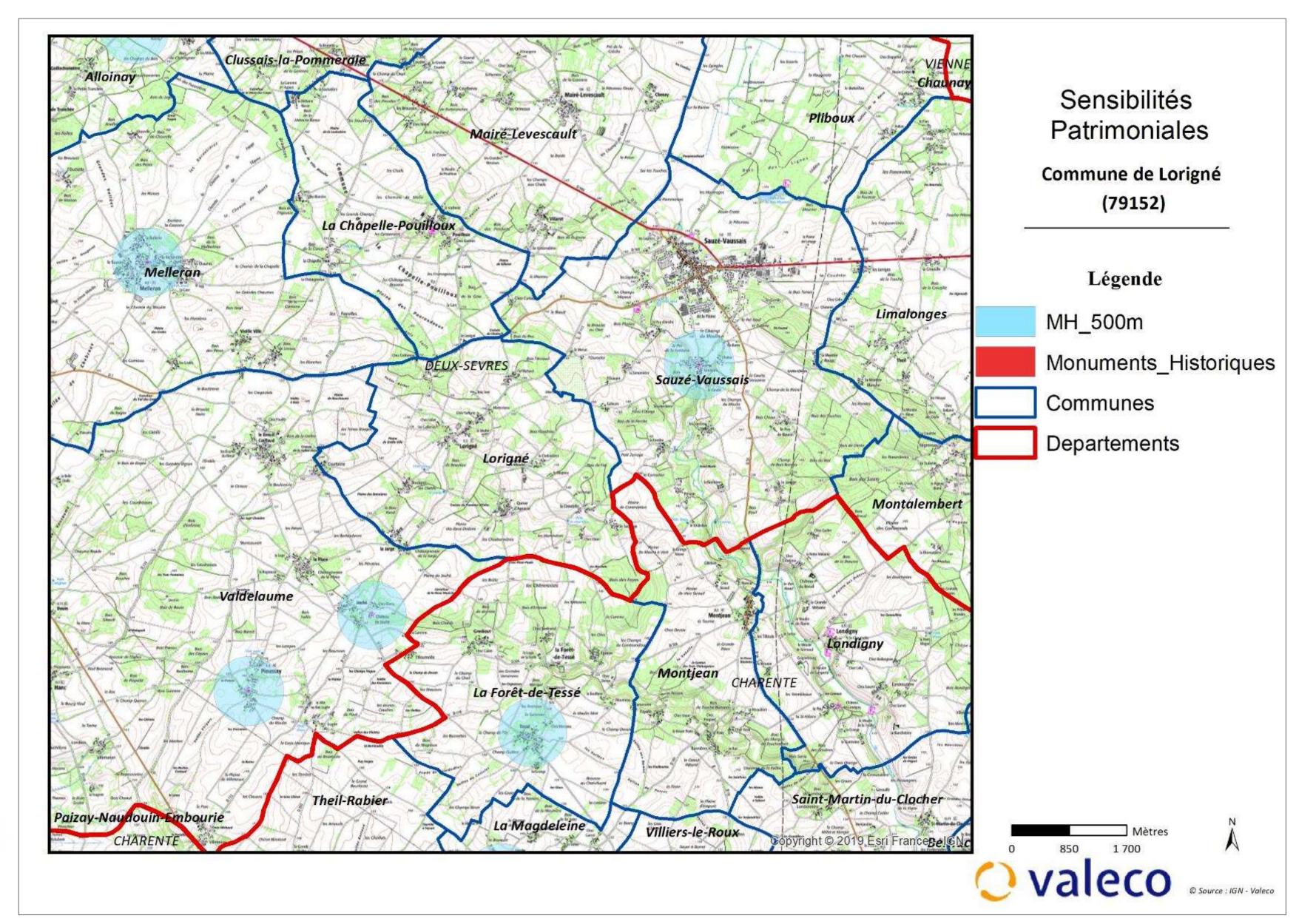
- 3 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1, dont celle de Chevais aux rivières
- 3 ZNIEFF de type 2, dont la Plaine de Brioux et chef de Boutonne
- 2 ZPS (Zone de Protection Spéciale) de la Plaine de Mothe-Saint-Héray-Lezay et de la Plaine de Villefagnan, et leurs périmètres d'exclusion de 1 kilomètre
- 1 ZCS (Zone de Conservation Spéciale) de la Vallée de la Boutonne
- → Choix de ne pas pénétrer ces zones sensibles (ZNIEFF I et II et ZSC)
- → Respect d'une distance d'éloignement de 100 mètres aux bois et boisements



#### CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

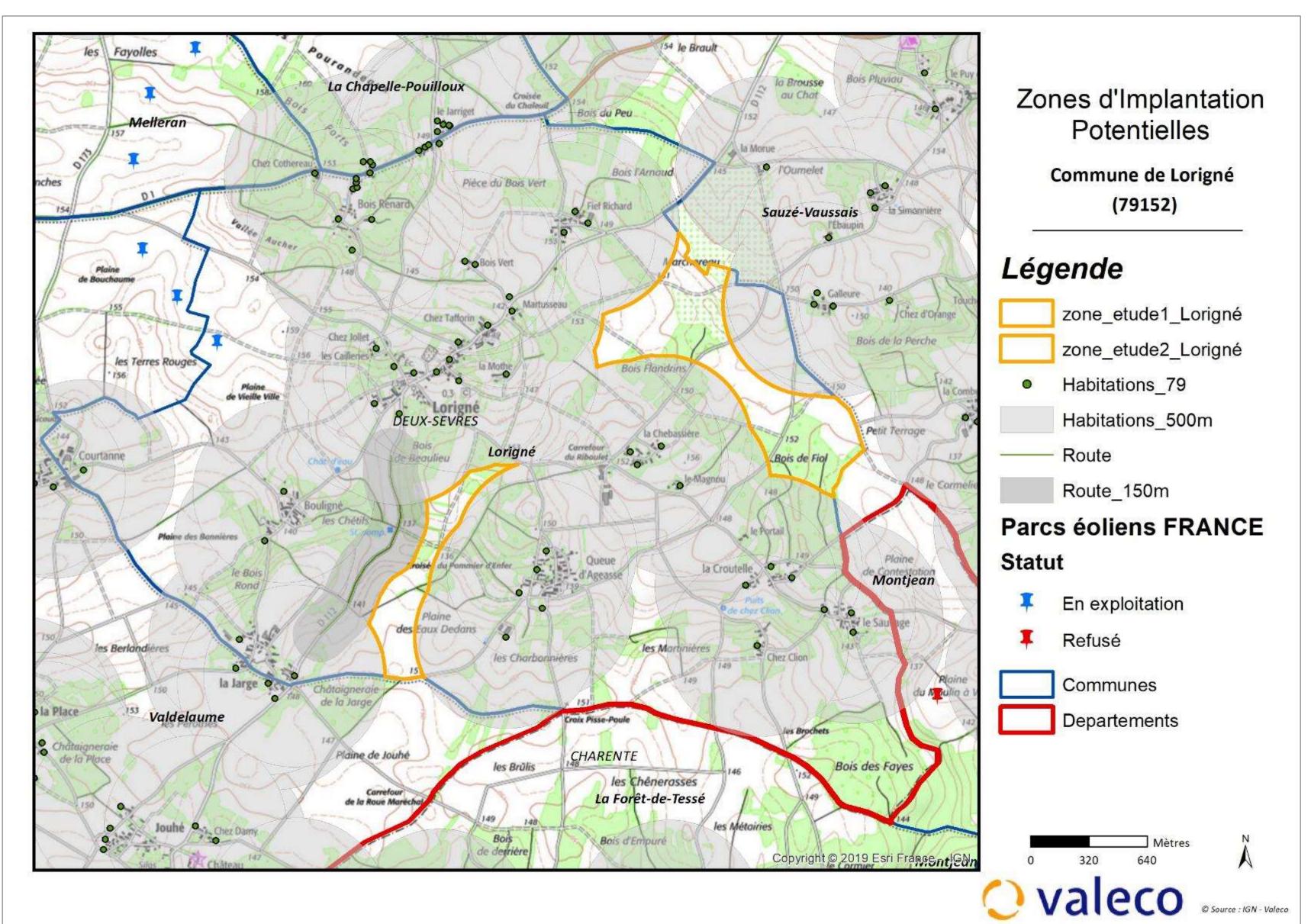
#### → Aux alentours de Lorigné :

- 5 Monuments Historiques, dont l'Eglise de Vaussais et le Château de Jouhé
- Une distance d'éloignement de 500mètres sera prise en compte



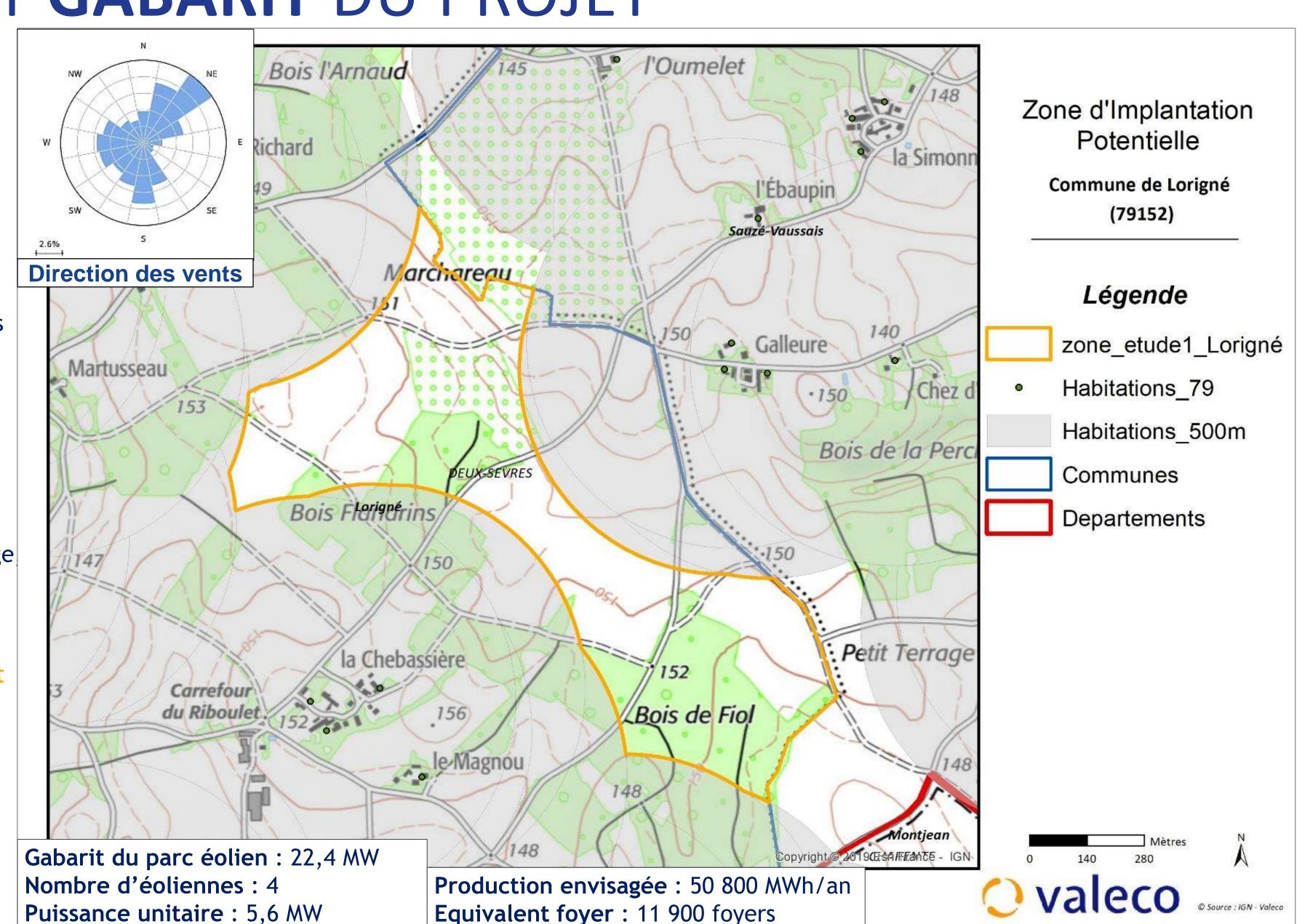
#### URBANISME ET PLANIFICATION

- → Commune de Lorigné soumis au Règlement National de l'Urbanisme, compatible avec un projet éolien
- → PLUi de la CC Mellois-en-Poitou en cours d'élaboration
- → SCoT du Mellois-en-Poitou en cours d'élaboration
- → Eloignement minimal de 500m aux habitations
- → Eloignement des axes routiers : une hauteur bout de pale (150m)
- Prise en compte des différentes contraintes techniques :
- pas de canalisation de gaz sur la commune ;
- pas de canalisation d'hydrocarbure ;
- les faisceaux hertziens ;
- les captages d'eau potable (1 sur Sauzé-Vaussais);
- etc.



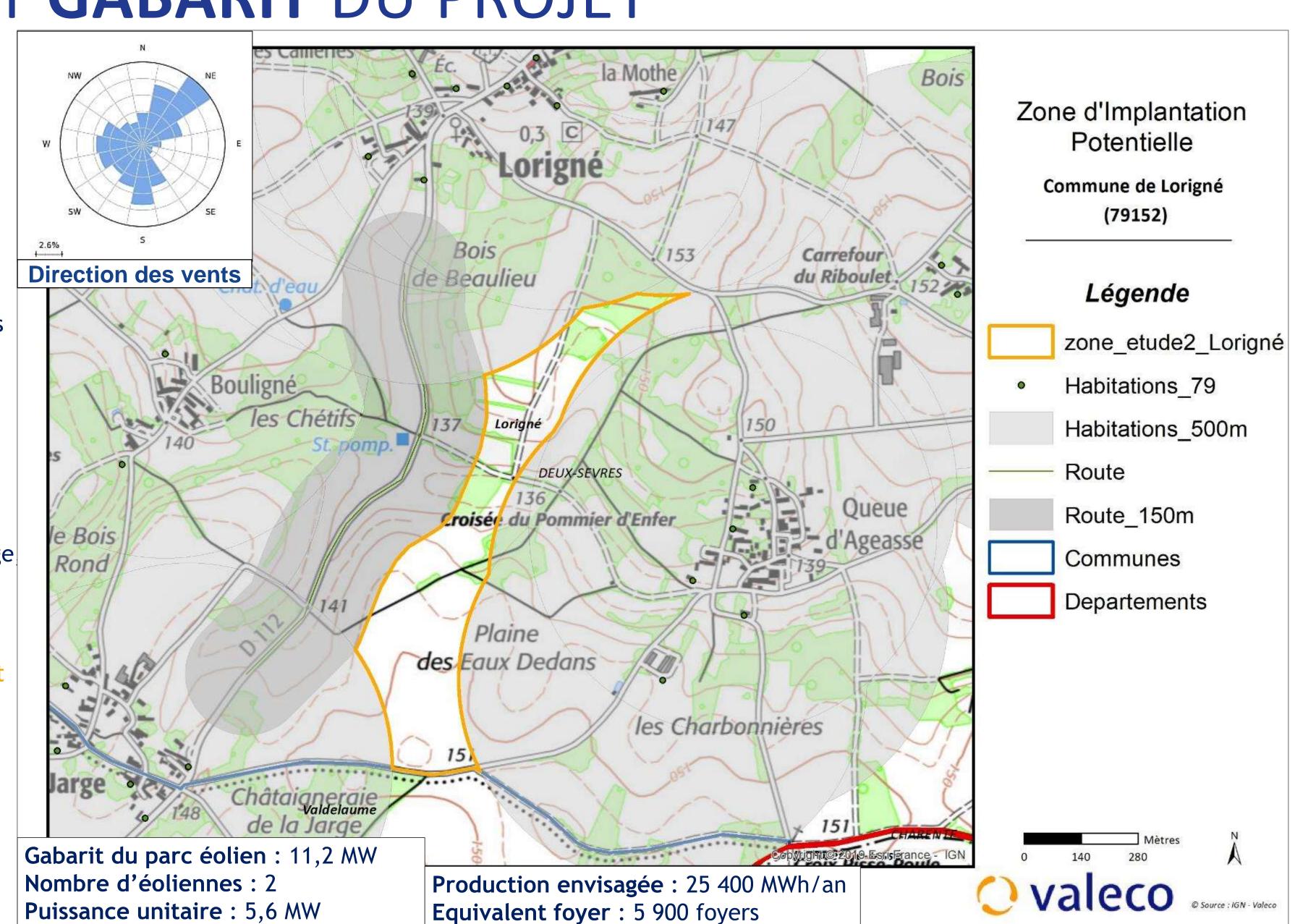
#### ZONE D'ETUDE ET GABARIT DU PROJET

- → Sélection d'une zone d'étude
- Respect du zonage du Schéma Régional Eolien
- Zones à forts enjeux paysagers et patrimoniaux ont été évitées (en dehors des sites patrimoniaux classés ou inscrits)
- Zones à forts enjeux écologiques ont été évitées (hors zonages environnementaux sensibles)
- → Prises en compte des différentes contraintes techniques du territoire (captage ligne haute-tension, etc.)
- → Zone d'étude donnée à titre indicatif et affinée tout au long du projet en concertation avec l'ensemble des parties prenantes



#### ZONE D'ETUDE ET GABARIT DU PROJET

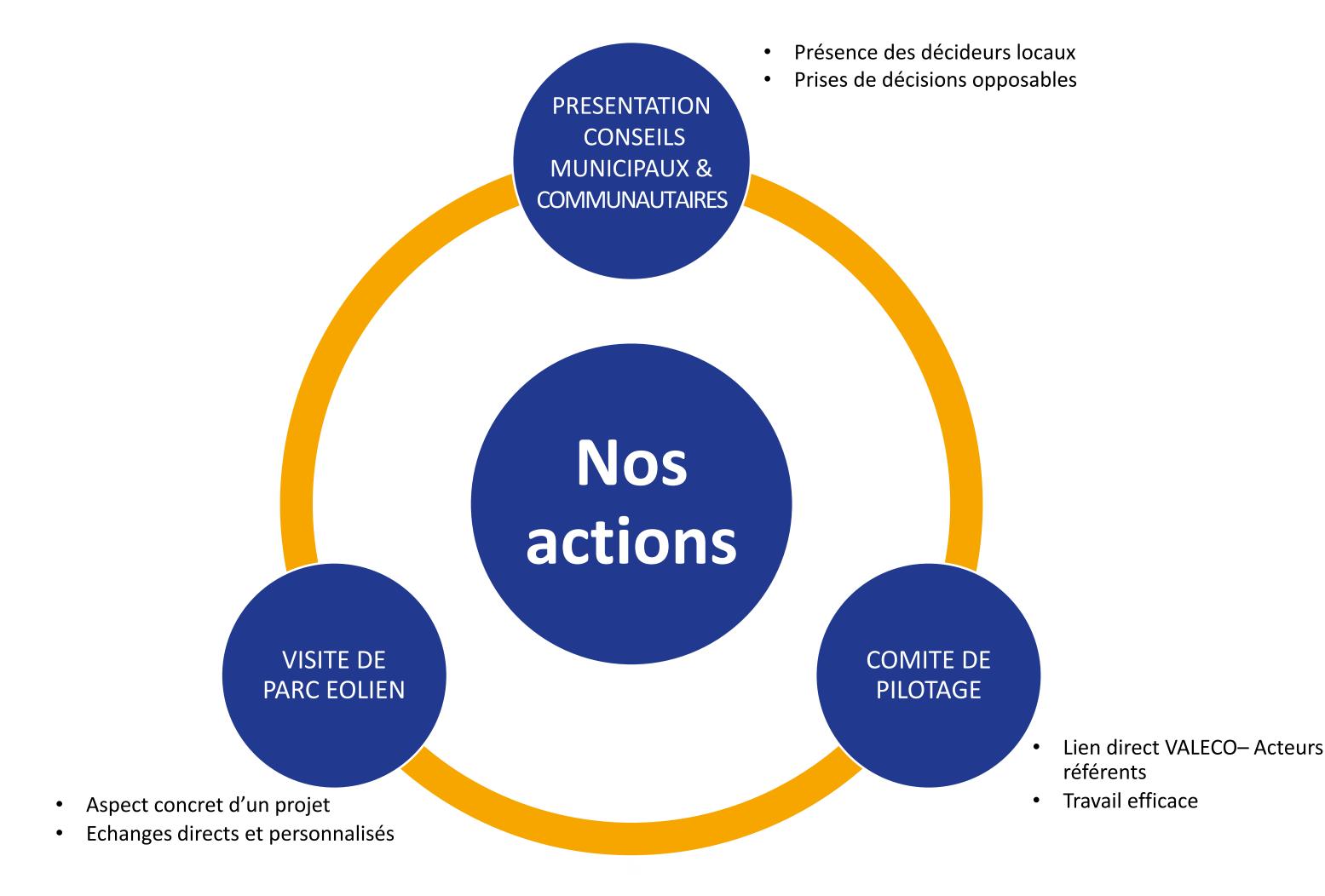
- Sélection d'une zone d'étude
- → Respect du zonage du Schéma Régional Eolien
- Zones à forts enjeux paysagers et patrimoniaux ont été évitées (en dehors des sites patrimoniaux classés ou inscrits)
- → Zones à forts enjeux écologiques ont été évitées (hors zonages environnementaux sensibles)
- → Prises en compte des différentes contraintes techniques du territoire (captage ligne haute-tension, etc.)
- → Zone d'étude donnée à titre indicatif et affinée tout au long du projet en concertation avec l'ensemble des parties prenantes



## 05

## ANCRAGE TERRITORIAL

## - COLLECTIVITES







VALECO est signataire de la "Charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés" initiée et signée par Amorce et FEE en octobre 2015.

Son objectif est d'associer les collectivités locales aux projets éoliens, le plus en amont possible de leur développement.



Juin 2018 - Comité de pilotage du projet éolien des Brandes de l'Ozon dans la Vienne (86) en présence des Conseils Municipaux des communes de Monthoiron, Senillé-Saint-Sauveur et Chenevelles

06

## ANCRAGE TERRITORIAL

- POPULATION

- Accès au public à toutes les informations
- Informations détaillées et générales

MISE A
DISPOSITION
DES DOSSIERS



- Diffusion large
- Traces papier des évolutions du projet

BULLETINS D'INFORMATIONS Nos actions

PERMANENCES EN MAIRIE

- Echanges personnalisés
- Echanges directs
- Facilité d'accès



SITE INTERNET

- Diffusion large et données ciblées
- Facilité d'accès
- Actualisation permanente



# REGLEMENTATION ET PROPOSITION TECHNIQUE

## REGLEMENTATION

#### LE RÉGIME DES ICPE (INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

Depuis 2011, les éoliennes sont soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la règlementation prévoit :

- Distance d'éloignement de 500m par rapport aux habitations
- 7 Mise en service soumise à la constitution de garanties financières (garantie de démantèlement et de remise en l'état du site)
- 7 Enquête publique avec affichage dans un rayon de 6 km autour du lieu envisagé pour l'implantation des éoliennes
- Décision par arrêté préfectoral
- Respect obligatoire des valeurs d'émergences globales (différence entre le bruit total du parc et le bruit de fond) suivantes:

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence	Emergence admissible pour la période	Emergence admissible pour la période
règlementée	allant	allant
(incluant le bruit de l'installation)	de 7h à 22h	de 22h à 7j
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)	Installation	n conforme

### REGLEMENTATION

#### EVOLUTION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE

#### MÉCANISME D'OBLIGATION D'ACHAT

- Acheteurs obligés de l'électricité produite : EDF et entreprises locales de distribution
- Tarif d'achat fixé à 82 €/MWh pendant 10 ans, puis entre 28 et 82 €/MWh pendant 5 ans, en fonction de la productibilité du site

## DISPOSITIF DE COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

Electricité produite par les éoliennes vendue directement par le producteur sur le marché de l'électricité.

- Différence entre un tarif de référence fixé par arrêté et le prix moyen du marché constaté chaque mois est versée au producteur par EDF

## COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION (installation < 6 éoliennes)

APPELS D'OFFRES
PLURIANNUELS
POUR LES GRANDES
INSTALLATIONS

2 mécanismes pour soutenir différemment les petites et grandes installations :

- Parcs jusqu'à 6 éoliennes (puissance unitaire max 3 MW) : complément de rémunération révisé, contrat établi sur 20 ans, tarif d'achat fixé à 72 €/MWh pendant 20 ans.
- Parcs à partir de 7 éoliennes : appels d'offres pluriannuels pilotés par la CRE (critère prix) : moins de 65€/MWh en moyenne aux appels d'offres de 2019

## PROPOSITION TECHNIQUE

#### SURFACE AU SOL UTILISÉE PAR LES ÉOLIENNES

#### En phase de chantier :

Plateforme de grutage : 2 000m² (stockage, logistique, pré-montage)

Socle + Fouille : 200 m<sup>2</sup>

#### En phase d'exploitation :

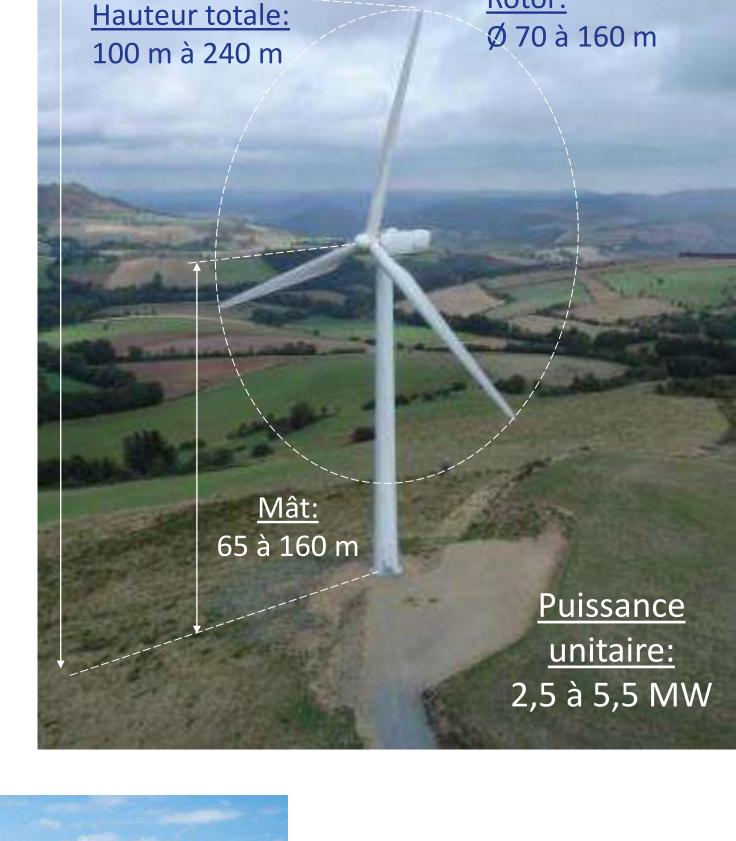
Plateforme de maintenance : 600 m<sup>2</sup> (400m<sup>2</sup> minimum)

Eolienne : 75m² dont 60m² pour le massif empierré et 15 m² pour le mât de l'éolienne

Surface enfouie

Massif de diamètre 15 m : 100m<sup>2</sup>, 2 à 3 m de profondeur, 450 m<sup>3</sup>







- → Largeur pistes: 5 mètres
- Possibilité réduction voire suppression des aires de levage (dépend usage)
- → Choix de l'aérogénérateur le plus approprié au site

Rotor:

## PARTENARIAT AVEC LE TERRITOIRE

#### REDEVANCES FISCALES

#### EN FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

- TAXE FONCIERE SUR LE BATI (TFB) : Perçue par la Commune/Conseil Départemental et ponctuellement par l'EPCI
- CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET TERRITORIALE (CET):
  - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 100 % à l'EPCI
  - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :
    - 26,5 % à l'EPCI
    - 23,5 % au Conseil Départemental
    - 50 % à la Région

$$CET = CFE + CVAE$$

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER) :

Situation de la commune d'implantation du parc	Part de l'IFER revenant à : 7 650 € / MW			
	Commune	EPCI	Département	
Commune appartenant à un EPCI en FPU	20 %*	50 %	30 %	

<sup>\*</sup> D'après article 178 du projet de loi finances 2019, voté le 20/12/2018.

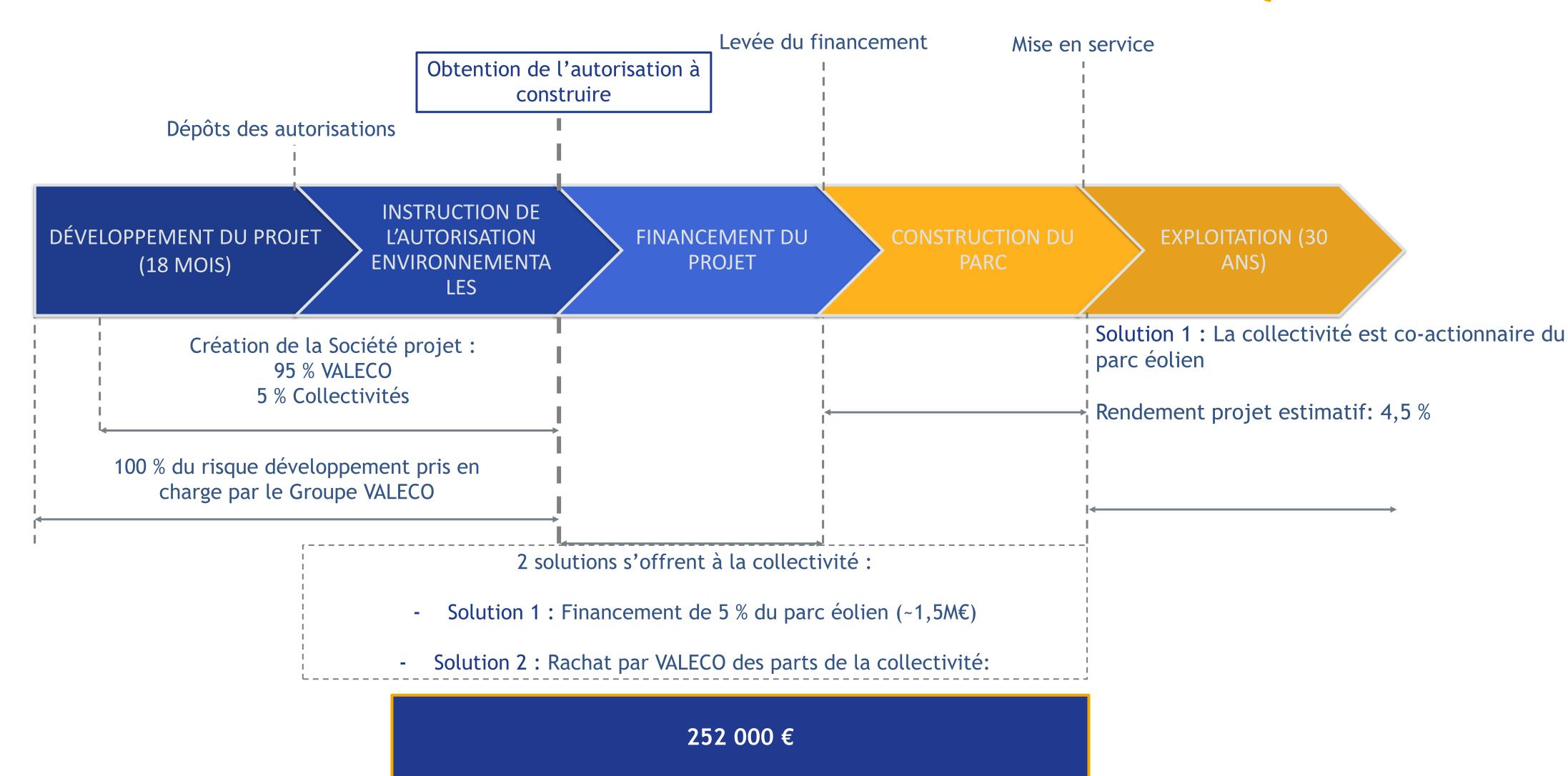
## REDEVANCES FISCALES

## HYPOTHÈSE D'UN PROJET DE 4 ÉOLIENNES D'UNE PUISSANCE UNITAIRE DE 5,6 MW SUR LA COMMUNE DE LORIGNÉ

	Commune de Lorigné	CC du Mellois- en-Poitou	Département Deux-Sèvres	Région Nouvelle Aquitaine
TFB	6 500 €	8 800 €	14 000 €	=
CET	_	36 000 €	8 000 €	16 900 €
IFER	34 300 €	85 700 €	51 300 €	-
Total	40 800 €	130 400 €	73 300 €	16 900 €

## OUVERTURE DE L'ACTIONARIAT DU PARC EOLIEN A LA COLLECTIVITE

OBJECTIF : INTÉGRER DAVANTAGE LE TERRITOIRE DANS LE PROJET ET MAXIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES



#### REDEVANCES LOCATIVES

#### **PARTICULIERS**

#### REDEVANCES LOCATIVES

Perçues par le propriétaire foncier et la commune par le biais d'un bail emphytéotique de 40 ans, avec un projet de 4 éoliennes de 5,6MW

3 500 €/MW par an pour les propriétaires et exploitants sur un principe de Mutualisation Foncière

78 400 €/an

50 % sur l'unité Foncière du projet Cette somme est répartie au prorata de la surface amenée par un propriétaire/exploitant dans la zone d'étude du projet

39 200 €/an

50 % pour les aménagements effectifs Cette somme est répartie au prorata de la surface impactée par le projet sur l'emprise totale du parc éolien

*39 200 €/an* 

+ Indemnités supplémentaires (survol, piste entreposage matériel, passage de câbles, poste de livraison)

### REDEVANCES LOCATIVES

#### **COMMUNES**

#### SERVITUDE D'UTILISATION DES VOIRIES

le cadre de l'usage des voiries communales une rémunération sera mise en place.

#### 22 400 €/an

Une convention de servitudes pour l'aménagement des chemins ruraux nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien sera proposée aux communes.

Cette servitude sera indemnisée annuellement, elle s'assiéra sur un acte notarié et cadrera le contrat d'entretien des pistes de desserte pendant toute la durée d'exploitation du parc.



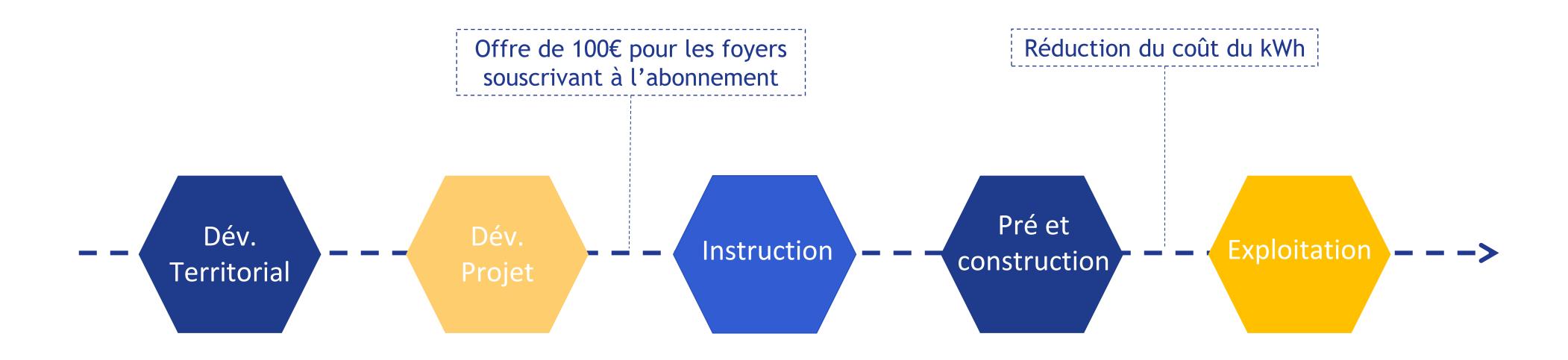


## FOURNITURE D'ELECTRICITÉ VERTE

Au lancement de l'instruction du projet, Valeco peut mettre en place un partenariat avec un fournisseur d'électricité verte. Une campagne de souscription d'abonnement à ce fournisseur est lancée pour les foyers intéressés dans les communes du projet : 100€ de réduction sur la première facture d'électricité des 100 premiers ménages qui souscriront à cet abonnement.



→ Lors de la mise en service du parc, une offre à tarif préférentiel sera lancée par le fournisseur à destination de tous les habitants afin qu'ils puissent bénéficier d'une réduction du coût du kWh pendant l'exploitation du parc éolien.



#### FINANCEMENT PARTICIPATIF

Objectif: Associer les citoyens et riverains au projet

#### Fonctionnement:

Le financement participatif consiste en la mise en place d'un prêt rémunéré où une personne physique prête une somme afin de financer un projet. La somme prêtée sera rendue avec intérêts.

Ainsi, une personne souhaitant investir dans le projet pourra investir sous la forme d'une obligation rémunérée à un taux d'intérêt compris entre 4 et 6 % sur une durée de 2 à 5 ans.

→ Montant total levé par les citoyens sur des projets VALECO depuis 3 ans : 1 500 000 €











## PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

✓ Valeco s'engage dans la vie du territoire auprès des entreprises mais aussi des associations, dans la création d'emplois locaux, pour la réalisation d'outils pédagogiques, de visites de parcs, d'intervention dans les écoles, sponsoring d'association...









- → VISITES PEDAGOGIQUES SCOLAIRES
  - INAUGURATIONS
  - MAISON DES CHASSEURS
    - MAISON DU VENT
  - → TABLE D'ORIENTATION
- KIOSQUE A VOCATION PEDAGOGIQUE
  - INTERVENTION DANS LES ECOLES
- PARTICIPATION EVENEMENTS SPORTIFS & CULTURELS
  - CREATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES













## SYNTHÈSE RETOMBÉES ECONOMIQUES

#### HYPOTHÈSE D'UN PROJET DE 4 ÉOLIENNES, D'UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 22,4 MW

Redevances fiscales

	COMMUNE DE LORIGNÉ	CC MELLOIS-EN-POITOU	DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
TFB	6 500 €	8 800 €	14 000 €	/
CET	/	36 000 €	8 000 €	16 900 €
IFER	34 300 €	85 600 €	51 300 €	
TOTAL	40 800 €	130 400 €	73 300 €	16 900 €

Redevances locatives

Indemnités perçues au titre de l'utilisation des voiries communales : 22 400 €/an

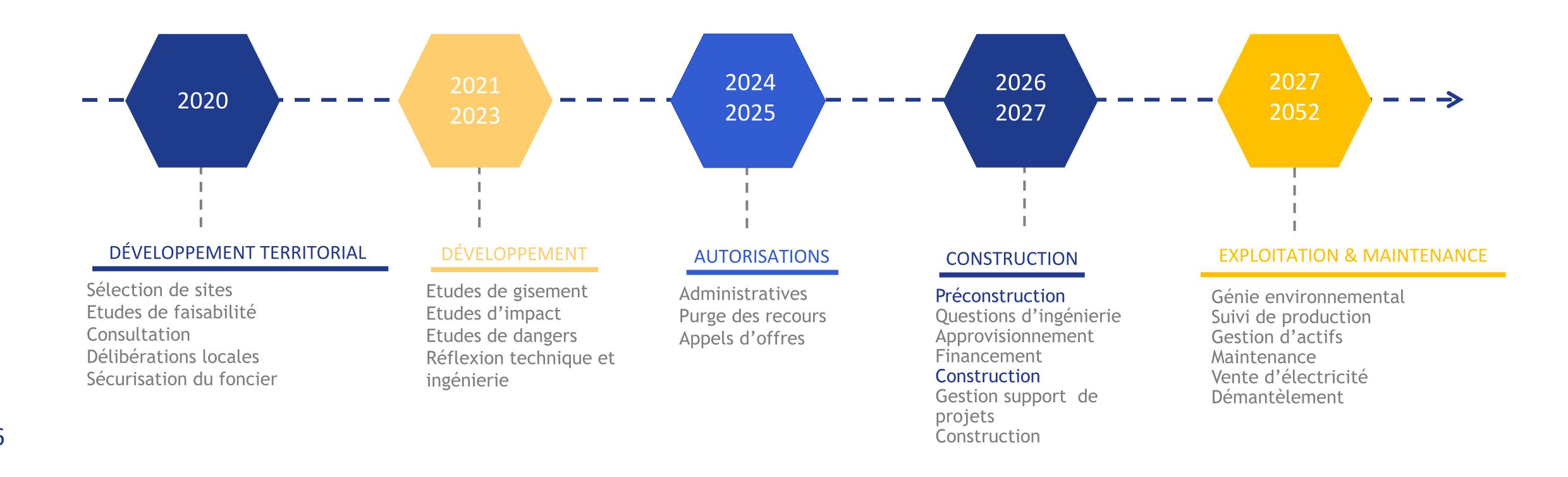
Redevances perçues par les propriétaires fonciers et exploitants : 78 400€/an

Intéressement au projet

Ouverture jusqu'à 5% du capital de la société projet à la collectivité

- Financement participatif
- Fourniture d'électricité verte
- Participation à la vie locale

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL







#### Pierre-Emmanuel BOSSARD

Chargé de développement territorial éolien pierreemmanuelbossard@groupevaleco.com 07 85 10 27 24

#### Adrien CARITG

Responsable développement territorial éolien adriencaritg@groupevaleco.com
06 33 43 30 64